



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Animaux de compagnie

Question écrite n° 56966

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur l'inquiétante progression des vols d'animaux domestiques. Il est regrettable de constater que les réseaux organisés de voleurs et de receleurs de chiens et chats agissent en toute impunité. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour lutter contre ce trafic.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services de police et de gendarmerie s'emploient à ne rien négliger qui puisse permettre l'identification et l'arrestation des auteurs de vol ou de trafic d'animaux, chaque fois qu'ils en ont connaissance. En outre, et de façon générale, des procédures judiciaires sont dressées contre toutes les personnes responsables de mauvais traitement ou d'abandon envers les animaux (1 500 affaires ont été traitées en 1991). Les vols d'animaux de compagnie ne sont pas répertoriés en tant que tels dans l'état statistique des services. Toutefois, les plaintes reçues dans ce domaine restent peu nombreuses, car les disparitions d'animaux, généralement consécutives au fait qu'ils ont échappé à la surveillance de leur maître, ne peuvent, le plus souvent, être attribuées à une cause précise. C'est pourquoi, si l'action répressive de la police et de la gendarmerie est importante, les mesures de précaution prises par les propriétaires d'animaux domestiques le sont davantage encore. Il est en effet trop souvent constaté que de nombreux animaux sont laissés sans surveillance ou errent seuls sur la voie publique, sans même être munis d'un collier permettant l'identification du propriétaire. Quoi qu'il en soit, l'honorable parlementaire peut compter sur le concours de la police nationale, en liaison avec les instances locales concernées ou la SPA, pour lutter contre les vols et trafics dénoncés et prendre toutes dispositions propres à assurer la protection des animaux en détresse.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56966

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1880